

Forêts incendiées, hier et aujourd'hui

par André CHALLOT *

Parmi les idées reçues concernant la forêt méditerranéenne figure en bonne place l'évocation d'une forêt d'autrefois qui "ne brûlait pas", étant protégée par des ruraux motivés, qualifiés du beau nom de "paysans sylviculteurs".

Pour en finir une fois pour toutes avec cette croyance tenace, le Cemagref d'Aix-en-Provence a demandé à un historien, M. Henri AMOURIC, au début des années 1980, une étude approfondie sur les incendies de forêt en Provence au cours des trois siècles passés. Au terme de ses travaux, terminés en 1984, après avoir puisé dans les archives de la Chambre des Eaux et Forêts du Parlement de Provence pour le dix-huitième siècle, dans celles de l'Administration forestière et des palais de Justice, ainsi que dans la presse locale pour les deux siècles suivants, l'auteur conclut que les **données recueillies ont confirmé l'idée de départ** :

"On compte en effet, écrit-il, des milliers d'incendies à répétition sur les mêmes terrains, incendies localisés ou de masse."

Il n'est pas possible de présenter des statistiques exactes, les renseignements fournis par ces vieux documents étant le plus souvent fragmentaires ou imprécis. Mais le nombre important de témoignages convergents est suffisant pour détruire le mythe de la forêt paradisiaque.

Voici quelques exemples concernant le département du Var.

- En **1756** à Bormes-les-Mimosas, un incendie "considérable" parcourt 2 lieues (8 km) et va jusqu'à la mer.

- **Entre le 14 septembre et le 25 octobre 1761** (6 semaines) huit incendies ravagent le littoral varois, certains parcourant 4 à 8 km

- En **1808** un accusé déclare à ses juges : " Depuis 55 ans que j'habite ma commune,... il est d'usage que *tous les ans* nous voyions dans la belle saison... le feu brûler *dans les forêts de Pierrefeu.*"

- En **1819**, provoqué par une "taillade" (écobuage), un incendie consume une immense forêt d'Hyères à Saint-Tropez, sur une distance de 4 myriamètres (40 km).

- En **1841** un rapport du conservateur des Eaux et Forêts de Draguignan précise que "*de tout temps* il y a eu des incendies dans le département du Var... Les anciennes archives... les font remonter déjà au *15^e siècle*"

- En **1869**, un certain DAVIN déclare dans un discours devant le Comice Agricole de Toulon : "On accusait autrefois la malveillance, mais la lumière s'est faite depuis, et l'on reconnaît aujourd'hui que la *négligence* en est presque l'unique cause. L'écobuage fut d'abord seul coupable et l'on peut dire que c'est à lui que nous devons nos plus fréquents comme nos plus *immenses* désastres."

- En **1877**, un feu couvre 10 000 hectares dans la forêt de l'Esterel.

- Dans le journal "La Revue", un certain GALLOIS écrit à propos des incendies des Maures et de l'Esterel : "La course d'un incendie poussé par le Mistral est effrayante de vitesse. En 1899 il a parcouru 12 km à vol d'oiseau, en 4 ou 5 heures, sur 8 km de front.

- **Pour la seule année 1919**, un rapport présenté à l'Assemblée Nationale par le préfet du Var fait état de 62 communes incendiées sur 45 000 hec-

tares dans son département.

- En **1927**, il brûle 5 300 ha dans l'Esterel-Sud et 4900 dans l'Esterel-Nord.

Et ceci n'est qu'une toute petite partie des constatations effectuées à ces époques révolues.

Un autre historien, Yves RINAUDO, dans un très intéressant article publié dans la revue Forêt Méditerranéenne en juillet 1988 (Tome X, n° 1), prenant acte du fait qu'il n'existe pas en France de "forêts naturelles", les boisements étant ce que les hommes du passé en ont fait, analyse les rapports entre la population et la forêt provençale depuis le début du 18^e siècle. Il distingue à ce propos trois grandes périodes qu'il appelle successivement l'âge villageois, l'abandon, et le retour à la forêt.

L'Age villageois

Pendant un siècle et demi, approximativement de 1700 à 1850, la forêt constitue l'indispensable complément de l'économie villageoise. Mais la population rurale augmente, et les hommes attaquent la forêt pour conquérir des terres. Les défrichements se multiplient, souvent sur les pentes des montagnes. Les ressources forestières sont avidement recherchées et disputées. L'Etat et les propriétaires forestiers tentent de préserver leurs boisements et d'y produire du bois d'œuvre et du liège.

Mais dans les forêts communales les droits d'usage n'arrivent pas à satisfaire tout le monde.

On prélève en forêt du bois pour l'artisanat, du bois et du charbon pour le chauffage et les petites industries locales (fours à chaux et à cade, tuile-

* Ingénieur en chef du GREF e-r
Président délégué du Comité scientifique et technique de l'Entente Interdépartementale

ries), des feuillages pour litières et composts. De nombreux troupeaux parcourent les sous-bois, en particulier des chèvres, très nuisibles à la régénération des massifs. Aux alentours de 1850 la forêt méditerranéenne est au plus bas de sa superficie.

Bien que cette forêt soit plus cloisonnée et moins embroussaillée qu'aujourd'hui, il s'y produit, on l'a vu, beaucoup d'incendies dont certains de plusieurs milliers d'hectares. Ils sont dus en grande majorité à l'imprudence et à la négligence des usagers. A ceux provoqués par des essartages et des écobuages s'ajoutent ceux dus aux charbonnières, aux fours à chaux, aux campements des bergers, etc.

Lorsque ces incendies prennent de l'importance, les témoins sont impuissants car les moyens de lutte sont dérisoires. Les paysans acceptent souvent de participer avec leurs outils individuels aux tentatives d'extinction, mais sans grands résultats.

L'abandon de la forêt

La période suivante, qui débute au milieu du 19^e siècle, dure une centaine d'années, en gros de 1850 à 1950. Elle est caractérisée par un exode rural qui va en s'accroissant. Les besoins en bois de l'économie domestique régressent. Parallèlement l'industrie refuse les bois durs, nouveaux ou de petites dimensions dont la zone méditerranéenne est productrice. Handicapé par le prix de la main d'œuvre de récolte, le liège se vend de moins en moins bien. La pression des populations sur la forêt diminue, au point de devenir presque nulle.

L'Etat, qui a promulgué le code forestier en 1827, a les mains libres pour appliquer une politique de protection des forêts domaniales et communales. Dans les années 1880 il met en œuvre une importante action de restauration des terrains de montagne. Mais la forêt méditerranéenne coûte plus qu'elle ne rapporte, et les propriétaires particuliers se désintéressent progressivement de leurs boisements.

La forêt, elle, gagne du terrain. Elle reconquiert les terres agricoles et de parcours abandonnées, et elle s'em-

broussaille de plus en plus, devenant ainsi de plus en plus sensible à l'incendie.

Les pouvoirs publics ont conscience du danger, et l'on commence à quadriller les massifs forestiers avec des chemins auto-cyclables et des pare-feu. Mais les moyens de lutte restent très faibles. Les pompiers n'ont pas assez de véhicules pour sortir des zones urbaines. Les forestiers tentent d'organiser la lutte, aidés parfois par la population, parfois par la troupe. Mais les incendies, toujours aussi fréquents et aussi étendus, continuent à ravager la zone méditerranéenne.

Le retour à la forêt

Ce phénomène concerne le dernier demi-siècle. Après la seconde guerre mondiale, vers 1950, les populations citadines ressentent un besoin impérieux de revenir à la Nature. Le tourisme prend une très forte extension, et la forêt méditerranéenne, plus que les autres forêts, grâce à la présence du soleil et au voisinage de la mer, attire à nouveau de nombreux occupants. Ce ne sont plus des ruraux, mais des habitants des villes, qui la connaissent mal et commettent de nombreuses imprudences. Les incendies continuent, nous le savons tous, à affecter de vastes superficies.

Heureusement l'Etat et les grandes collectivités, conscients du danger, accroissent considérablement les moyens techniques et financiers de prévention et de lutte. Les pompiers disposent de camions-citernes tout-terrain qui leur permettent d'intervenir en forêt. Dans les années 1960 apparaissent les premiers Canadairs. Depuis quelques années des hélicoptères sont utilisés dans le repérage et l'extinction des feux naissants. Les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt poursuivent une politique énergique de surveillance (postes-vigies, véhicules de patrouille) et d'équipement des massifs (chemins, pare-feu, coupures vertes, points d'eau). La circulaire de 1981 permet de lancer les plans intercommunaux de débroussaillage. Les crédits du

Conservatoire de la Forêt apportent une aide efficace à partir de 1986.

Le danger persiste malgré ces efforts. Mais on peut observer que, lors des années à risque, (et l'on sait de nos jours mesurer ces risques), la superficie brûlée est moins étendue que précédemment au cours d'années comparables.

Appréciée des citadins et des touristes, la forêt méditerranéenne occupe une place non négligeable dans les médias. Mais ceux-ci, et en particulier la toute-puissante télévision, ne parlent de la forêt que quand elle brûle, et donnent le plus souvent une image fautive concernant sa protection. Qui, après un grand feu, n'a pas lu, entendu ou vu un journaliste déclarant péremptoirement que telle forêt avait été "rayée de la carte" ?

S'il en était ainsi, il ne resterait plus guère de couleur verte sur les cartes de la région méditerranéenne. Non, Dieu merci, la forêt ne disparaît pas. Elle se reconstitue, plus ou moins vite et plus ou moins bien. La végétation réagit toujours. Les feuillus, dont seule la partie aérienne est brûlée, rejettent de souche. Les résineux dont les cônes ont éclaté sans se consumer intérieurement disséminent leurs graines dans un terrain enrichi en cendres et débarrassé provisoirement de la concurrence du sous-bois, d'où une régénération souvent abondante. C'est seulement lorsque de jeunes résineux, pas encore porteurs de cônes, sont détruits par un incendie que la forêt cède la place à la garrigue ou au maquis. Là où les feux repassent fréquemment, les terrains se dénudent. Mais ils sont en minorité.

L'intervention humaine est nécessaire dans certains cas pour rétablir l'état boisé par des plantations. Mais elle est également utile dans les secteurs en voie de reconstitution par des actions sylvicoles afin d'orienter la nature vers des formations forestières si possible plus belles qu'avant le sinistre et de toute façon moins sensibles à l'incendie.

C'est sur ce type d'interventions que s'est penché notre groupe de travail pendant ces trois journées de Foresterrané 1999.